



Montreuil, le 12 Janvier 2018

Objet : Invitation Manifestation 08 février 2018.

Madame, Monsieur,

Le 05 octobre 2017, la Fédération CGT des cheminots a organisé un forum national intitulé « un meilleur service public ferroviaire pour demain ». Cette rencontre entre représentants d'associations d'usagers, élus politiques et la CGT cheminots a permis d'avoir un débat autour des besoins de la population, des territoires en matière de transport ferroviaire voyageurs et marchandises.

De nombreux témoignages ont fait état de luttes locales et régionales pour le maintien de guichets, gares, pour le maintien et l'amélioration des dessertes de jour comme de nuit.

A l'issue de cette initiative, nous avons interpellé le ministère des transports sur la base du contenu des débats, les besoins exprimés et les contradictions avec les politiques menées depuis des années tant par les gouvernements successifs que par la direction de la SNCF. Les dysfonctionnements, incidents de la fin de l'année 2017 démontrent l'urgence à réorienter les politiques et financements en matière de service public ferroviaire.

Les débats du forum ont conclu sur la nécessité d'envisager une action d'envergure nationale pour peser sur la future loi Mobilités issue des assises de la mobilité et promise pour début 2018.

C'est dans ce cadre et dans la continuité du forum que nous vous invitons à participer à la manifestation nationale organisée par la Fédération CGT des cheminots le : **Jeudi 08 février 2018, à partir de 13h00, Place de la République à Paris.**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements ou échanges que vous jugeriez utiles.

Si vous en êtes d'accord, nous vous proposons de nous faire connaître votre participation à cette manifestation par retour de ce courrier à l'adresse mail : [forumasso@cheminotcgt.fr](mailto:forumasso@cheminotcgt.fr).

Certaine que notre invitation aura retenu toute votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos très cordiales salutations.

MARTIN Véronique  
Secrétaire fédérale.

